

Fiche n° 4.1

Mise en place d'un plan de communication

Priorité :
forte

Objectif général	D : Accompagner la mise en œuvre du document d'objectifs par des actions complémentaires adaptées, afin de favoriser la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
Objectif de développement durable	D4 : « Informer et sensibiliser les usagers du site (randonneurs, spéléologues...) et les propriétaires concernés par les extensions du périmètre »
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes
Territoires concernés	Ensemble du site Natura 2000
Objectifs quantitatifs de l'action	Mise en forme du plan (choix des sujets et des supports) à n + 1, diffusions réalisées à n + 5
Objectifs qualitatifs de l'action	Mise en cohérence des actions de communication à établir sur le site Natura 2000

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le développement d'actions de communication à l'intention des différents acteurs impliqués doit permettre une meilleure appropriation des enjeux biologiques et des actions à mettre en œuvre dans le cadre du DOCOB.

203

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette information et cette sensibilisation s'articulent autour de 4 axes :

Mise en place d'un plan de communication afin de promouvoir les contrats et la Charte Natura 2000 :

- Élaboration et publication d'articles de presse,
- Élaboration et publication d'articles à travers les bulletins communaux, bulletins du CRPF, bulletins de l'ONF, etc.,
- Rencontre avec les acteurs concernés par la démarche (technicien ONF, CRPF, chargé de mission des collectivités territoriales, etc.),
- Création d'un site internet,
- Information à travers les topoguides des sentiers de randonnée.

Conception, rédaction et diffusion d'un bulletin annuel d'information : bilan des contrats signés, actions en cours et prévues, information sur les dates de réunions publiques, recueil d'expérience auprès de contractants etc.

Organisation et animation de réunions publiques : information sur la sensibilité du site et information technique sur les contrats et la charte Natura 2000.

Préparation et animation des réunions de comité de pilotage.

Certains thèmes devront être abordés en priorité et certaines informations devront être mises en avant sur le terrain à l'attention du public :

- Prescriptions de circulation sur certains habitats fragiles : forêt de ravin, pelouse rupicole,
- Conservation du bois mort, méthodes, avantages, risque(s) pour le public.

PLANIFICATION

Le plan de communication devra être présenté et validé en comité de pilotage 1 an après la validation du DOCOB. Il sera mis en œuvre tout au long de la vie du DOCOB et fera l'objet d'une évaluation périodique tous les 5 ans.

OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

ACTEURS CONCERNÉS

Tous les acteurs liés au site en temps qu'utilisateur, gestionnaire, administrateur, propriétaire,...

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT

Actions	Quantité estimée	Coût unitaire	Coût total
Plan de communication	10 hj/an	400 €/hj	20 000 €
Conception et diffusion d'un bulletin annuel d'information	5 hj/an	400 €/hj	10 000 €
Organisation et animation de réunions publiques	2 hj/an (2 réunions par an)	400 €/hj	4 000 €
Préparation et animation des réunions de COPIL	2 hj/an (1 réunion par an)	400 €/hj	4 000 €
Total :			38 000 €

204

Budget prévisionnel sur 5 ans : 38 000 €

Financeurs potentiels : État, Europe, Collectivités territoriales, ONF.

STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Communes, Communautés de communes, Associations.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Réalisation effective du plan de communication.

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Toutes.

Fiche n° 4.2

Intégration des enjeux de conservation dans les documents d'aménagement forestier

Priorité :
forte

Objectif général	D : Accompagner la mise en œuvre du document d'objectifs par des actions complémentaires adaptées, afin de favoriser la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
Objectif de développement durable	D2 : « Mettre en cohérence le programme d'aménagement forestier et le document d'objectifs » D3 : « Intégrer la problématique Natura 2000 dans les Plans Simples de Gestion forestière concernés par le site et ses extensions, dans le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles et dans les Règlements Types de Gestion »
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes
Territoires concernés	Ensemble du site Natura 2000
Objectifs quantitatifs de l'action	Périmètre actuel : - l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Braconne ; Périmètre ajusté : - le cas échéant, PSG des secteurs d'extension.
Objectifs qualitatifs de l'action	Mise en cohérence des documents de gestion forestière et des enjeux de conservation du DOCOB dans les 3 ans suivant l'approbation du DOCOB.

205

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le diagnostic du site réalisé pour l'établissement du document d'objectifs a mis en avant de nombreux enjeux liés au patrimoine naturel. Ils sont à mentionner et à situer dans les plans d'aménagement forestier (plan d'aménagement et plan simple de gestion).

De plus, les engagements qui seront pris lors de la signature des contrats Natura 2000 et des chartes Natura 2000 engendreront des modifications d'aménagement, de gestion ou de pratiques, qui seront à intégrer dans ces différents documents afin d'assurer leur cohérence avec le document d'objectifs.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Actions à mettre en œuvre

- Intégration des enjeux mis en avant lors du diagnostic dans le Plan d'Aménagement, les Plans Simples de Gestion forestière, et dans les Règlements Types de Gestion.
- Intégration des nouvelles orientations d'aménagement et de gestion engendrées par la signature des contrats et des chartes Natura 2000 dans le Plan d'Aménagement, les Plans Simples de Gestion forestière, dans le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles et dans les Règlements Types de Gestion.

PLANIFICATION

Intégration des enjeux du diagnostic (nature, localisation) dans les 3 ans suivant le début de la phase d'animation.

Intégration des nouvelles orientations de gestion au fur et à mesure de la signature des contrats et des chartes.

OUTILS

Contrat Natura 2000 forestier, charte Natura 2000, Application des dispositions de l'article L.11 du code forestier.

ACTEURS CONCERNÉS

ONF, Propriétaires privés.

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT

Pas de financements prévus.

STRUCTURES RESSOURCES

CRPF

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Mise à jour effective des documents de gestion forestière.

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 2.4 ; 3.1 ; 3.2 ; 4.3 ; 4.4 ; 4.5.

Fiche n° 4.3 *Intégration des enjeux de conservation dans les documents d'urbanisme*

**Priorité :
Forte**

Objectif général	D : Accompagner la mise en œuvre du document d'objectifs par des actions complémentaires adaptées, afin de favoriser la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous
Territoires concernés	Ensemble du site Natura 2000
Objectifs quantitatifs de l'action	Toutes les actualisations des documents d'urbanisme commencées à n + 5
Objectifs qualitatifs de l'action	Conforter le statut de protection des secteurs à fort enjeu, par leur prise en compte dans les documents d'urbanisme

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le statut de certains secteurs à fort enjeu nécessite une actualisation des documents d'urbanisme afin de conforter leur conservation en un certain état (état boisé, ouvert, en exploitation ou non, non urbanisable,...).

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Participer voire organiser des réunions d'information auprès des élus et/ou responsables de l'aménagement du territoire afin de leur présenter les objectifs du DOCOB et de les aider à intégrer ces objectifs dans les PLU, SCOT, PPR et autres documents d'aménagement.
- Inscrire explicitement via l'évaluation environnementale des SCOT ou PLU (lors de leur élaboration ou de leur révision) le périmètre du site et sa vocation de conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations de faune et de flore sauvages qui ont justifié sa désignation (art. L414-1 du Code de l'environnement).
- Affecter au site, et plus particulièrement aux habitats d'intérêt communautaire recensés, un zonage qui garantisse durablement cet objectif (zone N dans les PLU).
- Prendre en compte la conservation des habitats d'intérêt communautaire lors de l'élaboration des Plans de Prévention du Risque d'Inondation.

PLANIFICATION

5 réunions par an.

Toutes les actualisations des documents d'urbanisme devront être amorcées au fur et à mesure de leur révision.

OUTILS

Animation du DOCOB

ACTEURS CONCERNÉS

Élus locaux, communes, collectivités, Conseil général de la Charente, DDT, structure animatrice

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT

Coût indicatif unitaire prévisionnel : 5 réunions par an, soit 5j /an, soit 2000 € /an

Budget prévisionnel sur 5 ans : 10 000 €

Financeurs potentiels : État / Europe.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

- Démarrage effectif des actualisations.
- Mention du DOCOB dans les schémas d'aménagement de chaque commune et intercommunalité.
- Nombre de réunions par an.
- Nombre de documents conformes et intégrant les enjeux de conservation du site Natura 2000.

208

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 2.4 ; 3.1 ; 3.2 ; 4.2 ; 4.4.

Fiche n° 4.4

Modification du périmètre du site

**Priorité :
Très forte**

Objectif général	D : Accompagner la mise en œuvre du document d'objectifs par des actions complémentaires adaptées, afin de favoriser la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
Objectif de développement durable	D1 : « Ajuster le périmètre de la ZSC »
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes
Territoires concernés	Extensions proposées au Nord et au Sud du massif
Surface concernée	Environ 521 ha au Nord Environ 122 ha au Sud
Objectifs quantitatifs de l'action	n + 2 : modifications intégrées
Objectifs qualitatifs de l'action	Étendre la politique Natura 2000 aux territoires proposés

JUSTIFICATION DE L'ACTION

209

Lors des inventaires, des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ont été recensés hors des limites du site Natura 2000. Il y a donc un intérêt à conserver ces secteurs.

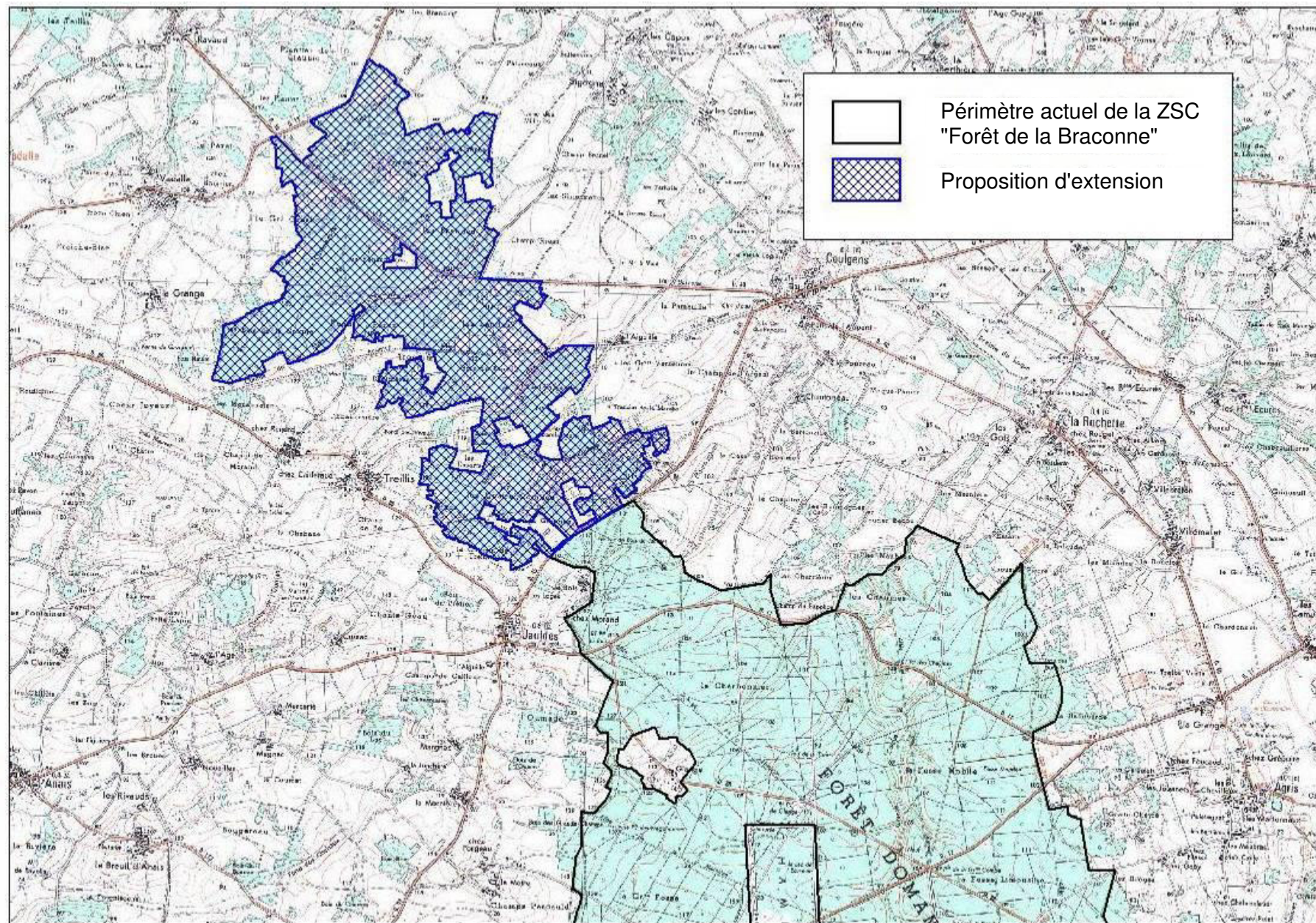
Les éléments de diagnostic justifiant la proposition d'extension (cf. cartes pages suivantes et cartes des habitats et des espèces d'intérêt communautaire) sont :

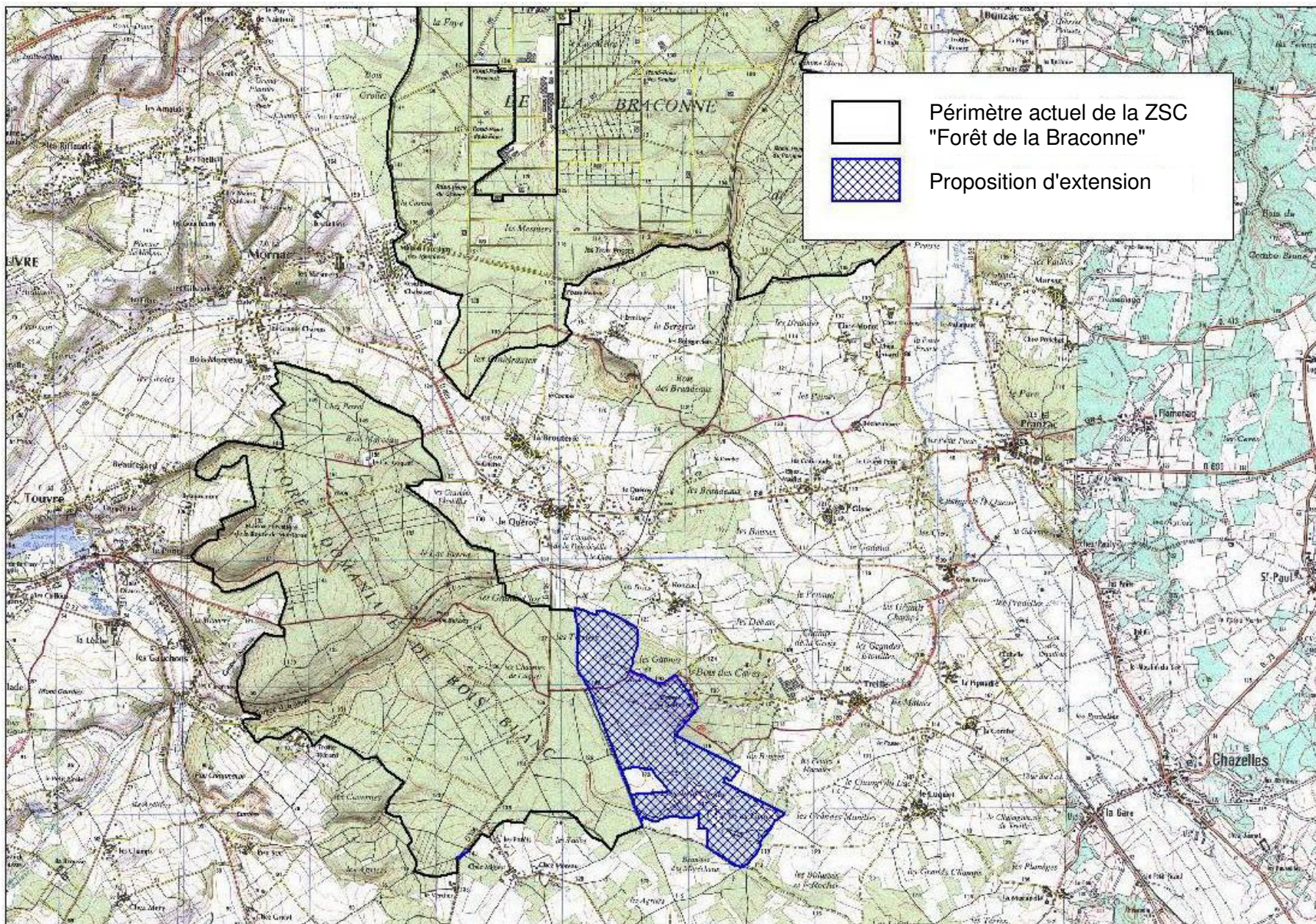
Extension Nord :

- Pelouse calcaire xérophile (6210 - 26) : environ 0,4 ha,
- Ourlet xérophile thermophile (6210) : environ 3,1 ha,
- Formation à Genévrier (5130 - 2) : environ 4 ha,
- Habitat potentiellement favorable voire très favorable au Grand Capricorne (1088),
- Habitat favorable aux Chiroptères des milieux forestiers et aux Chiroptères des milieux ouverts et semi-ouverts.

Extension Sud :

- Pelouse calcaire xérophile (6210 - 26) : environ 0,5 ha,
- Pelouse calcaire mésophile (6210* - 12) : environ 6,4ha,
- Formation à Genévrier (5130 - 2) : environ 28 ha,
- Habitat favorable aux Chiroptères des milieux ouverts et semi-ouverts.





DESCRIPTION DE L'ACTION

Consultation des communes et EPCI sur le périmètre proposé. Validation par le COPIL et les services de l'État.

PLANIFICATION

À réaliser dès approbation du DOCOB par arrêté préfectoral.

OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

ACTEURS CONCERNÉS

Préfecture, DDT de Charente, DREAL, collectivités territoriales et leurs groupements.

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT

Coût indicatif unitaire prévisionnel : un groupe de travail, un comité de pilotage et un compte rendu, soit environ 3 jours de travail.

Budget prévisionnel sur 5 ans : 1 500 €.

Financeurs potentiels : État / Europe.

212

STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Mise en œuvre effective de la procédure de modification du périmètre du site Natura 2000.

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Toutes.

Fiche n° 4.5

Animation du DOCOB

**Priorité :
Forte**

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes
Territoires concernés	Ensemble du site Natura 2000
Objectifs quantitatifs de l'action	Tout au long de la validité du DOCOB et à partir de sa validation
Objectifs qualitatifs de l'action	Étendre la politique Natura 2000 aux territoires proposés

DESCRIPTION DE L'ACTION

Assistance administrative pour le compte du COPIL

- Animer, assurer la gestion administrative et coordonner le DOCOB => 1 COPIL par an.
- Veille et information sur le site dans les domaines de l'évaluation environnementale et de l'évaluation des incidences : information des maîtres d'ouvrage, participation à des réunions...
- Assurer la bonne prise en compte des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les évaluations environnementales.

213

Activation des mesures contractuelles dans le cadre agricole et hors cadre agricole

- Recenser les bénéficiaires potentiels des mesures contractuelles.
- Élaborer ou participer à l'élaboration du programme agroenvironnemental (PAE) du site.
- Assistance à la réalisation des contrats ; préinstruction des contrats.
- Expertise avant contrat ou diagnostic pastoral pour les agriculteurs.
- Formalisation et signature des contrats et des chartes.

Mise en œuvre de la charte du site

- Informer les adhérents potentiels à la charte.
- Assistance de l'adhérent (déclaration d'adhésion, références cadastrales, localisation des engagements...).

Mise en œuvre d'actions du DOCOB

- Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication (action 4.1).
- Mise en cohérence du DOCOB et des autres documents de gestion ou d'aménagement du territoire (actions 4.2 ; 4.3).
- Modification du périmètre du site (action 4.4).

- Réaliser ou faire réaliser des suivis (actions 5.1 ; 5.2 ; 5.3 ; 5.4).

Suivi de la mise en œuvre du DOCOB

- Établir le bilan des actions du DOCOB : tableaux de bord de suivi détaillés par action et tableau de bord de suivi synthétique du programme d'actions du DOCOB.
- Établir un bilan annuel de l'animation du site.
- Présenter le bilan au COPIL et le programme d'actions à n + x.
- Proposer les actualisations du DOCOB.

Participation au réseau des opérateurs / animateurs

- Contribuer aux échanges d'informations, à la formalisation d'outils.
- Mutualiser les expériences.
- Participer aux réunions régionales et départementales.

PLANIFICATION

Tout au long de la validité du DOCOB et à partir de sa validation.

OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

ACTEURS CONCERNÉS

Animateur du DOCOB, ONF, CRPF, Propriétaires privés, tous les acteurs du site.

214

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT

Actions	Quantité estimée	Coût unitaire	Coût total
Assistance administrative pour le compte du COPIL	3hj/an	400 €/hj	6 000 €
Activation des mesures contractuelles	30hj/an	400 €/hj	60 000 €
Mise en œuvre de la charte du site	12hj/an	400 €/hj	24 000 €
Mise en œuvre d'actions du DOCOB	Cf. actions 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4	Cf. actions 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4	Cf. actions 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4
Suivi de la mise en œuvre du DOCOB	3hj/an	400 €/hj	6 000 €
Participation au réseau des opérateurs / animateurs	2hj/an	400 €/hj	4 000 €
Total :			100 000 €

Coût indicatif unitaire prévisionnel : 400 €/hj.

Budget prévisionnel sur 5 ans : 50 hj/an soit 20 000 €/an soit 100 000 € sur 5 ans.

Financiers potentiels : État / Europe.

STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Mise en œuvre effective du DOCOB :

- réalisation et déroulement des COPIL,
- nombre de contrats et de chartes signés,
- surfaces sous charte ou sous contrat,
- temps passé pour l'animation du DOCOB,
- budget investi pour l'animation du DOCOB,
- objectifs atteints.

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Toutes.